

DEVENIR MEMBRE BIENFAITEUR

Verser un droit d'entrée de 80 euros

DEVENIR MEMBRE ACTIF

Verser une cotisation annuelle de 20 euros.
Ce montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Toute demande d'adhésion devra être accompagnée d'un curriculum vitae.

SOUTIEN FINANCIER

Toute personne ou organisme désirant soutenir le GMRSP peut apporter une aide sous forme de don (déductible des impôts).


N° de compte : 07 11 32 85 001 - Crédit agricole - Nîmes




Association loi 1901 à but
non lucratif
(J.O n°938 du 21 mars 1998)

Siège social
BAGNOLS SUR CEZE

Secrétariat : Mme Claude BABIN
UASP - CHRU Saint-Eloi
80 avenue Augustin Fliche
34295 MONTPELLIER Cédex 5

 04.67.33.79.46

 04.67.33.63.40

 uasp-sec@chu-montpellier.fr

Groupe Méditerranéen de Réflexion en Soins Palliatifs

En accord avec la charte de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (**SFAP**), le Groupe Méditerranéen de Réflexion sur les Soins Palliatifs (**GMRSP**) se donne pour objectifs d'améliorer la prise en charge de la souffrance physique, mais aussi psychique, sociale et spirituelle des malades atteints de maladie grave évolutive ou terminale.

Adhérent aux principes de la SFAP, le GMRSP réaffirme :

- Que l'emploi nécessaire de la lutte contre la douleur physique se fera avec le souci de ne pas altérer, autant que faire se peut, la conscience et le jugement du malade
- Que l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie sont contraires à son esprit éthique.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. La qualité de l'aide apportée au malade et à ses proches repose sur une action concertée de tous les soignants s'occupant du malade en institution ou au domicile. Ceci nécessite :

- La formation et le soutien des soignants et des bénévoles impliqués dans cette approche.
- Le regroupement des professionnels de Santé impliqués dans les soins palliatifs. La représentation de ces professionnels auprès des pouvoirs publics.

OBJECTIFS

- **Organiser** des rencontres régulières entre les professionnels de Santé, afin de favoriser les échanges d'informations acquises :
 - cliniques,
 - scientifiques,
 - administratives...
- **Développer** des actions d'information du Public
- **Animer** des actions de formation auprès des professionnels de Santé et des Bénévoles
- **Participer** à l'évaluation permanente des soins et techniques dans le cadre de critères discutés avec les autorités de tutelle.
- **Coopérer** au niveau régional et national avec les Associations et mouvements poursuivant les mêmes objectifs.